

vertes en 1699 par Dampier, et de nouveau visitées en 1768 par Carteret. La population de tout l'archipel est évaluée à 100,000 habitants de la race des Papous. On donne encore le nom de Nouvelle-Bretagne à l'ensemble des possessions anglaises dans l'Amérique du Nord, qui comprennent à l'E. : le Labrador, la Nouvelle-Galles septentrionale, la Nouvelle-Galles méridionale, le haut et le bas Canada, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et les îles de Terre-Neuve; au centre, les vastes contrées habitées par les Esquimaux, et cette multitude de tribus indiennes qui occupent le territoire compris entre les montagnes Rocheuses et la mer d'Hudson; à l'O., la Nouvelle-Calédonie, et les îles nombreuses qui bordent les côtes de l'océan Pacifique, l'île de Vancouver, l'île de la Princesse-Charlotte, etc.; enfin, au N. les îles et les terres encore peu visitées qui appartiennent aux régions polaires. Cette immense région, comprise entre 42° 12' et 76° 10' de lat. N., et entre 53° 10' et 133° 30' de long. O., est bornée au N. par la mer Polaire, au N.-E. et à l'E. par la mer de Baffin et l'océan Atlantique; au S., elle est séparée des États-Unis par la rivière Sainte-Croix, le fleuve Saint-Laurent, les grands lacs Ontario, Érie, Huron, Supérieur, la rivière et le lac de la Pluie, une portion des monts Rocheux; à l'O., elle est baignée par l'océan Pacifique, et séparée de l'Amérique russe par la rivière Makensie. Sa longueur de l'E. à l'O. est évaluée à 5,200 kilom., et sa largeur à 3,400 kilom.; superficie, 17,680,000 kilom. carrés. Quant à la population de cette vaste contrée, on porte à 700,000 le nombre de ses habitants d'origine européenne ou africaine, répartis au S.-E. ou dans les forts et les comptoirs de commerce; on ne connaît pas, même approximativement, le nombre d'Indiens qui composent les tribus sauvages de cette partie de l'Amérique. Les possessions anglaises de l'Amérique du Nord sont ordinairement divisées en cinq parties : le Canada, avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Ecosse; le Labrador, avec le Maine oriental; la Nouvelle-Galles méridionale et la Nouvelle-Galles septentrionale; le Nouvel-Hanovre et le Nouveau-Cornouailles; et, enfin, les immenses solitudes comprises entre ces deux dernières régions. Pour les détails géographiques, fleuves, lacs, montagnes, etc., de ces diverses contrées, voyez chacun de ces mots.

BRETAILLER v. n. ou intr. (bre-ta-llé; 11 mil. — fréquentatif de *bretter*). Faire le bretteur, fréquenter les salles d'armes; se battre fréquemment en duel.

BRETAILLER s. m. (bre-ta-llé; 11 mil. — rad. *bretailleur*). Celui qui bretteille, qui met l'épée à la main pour le motif le plus futile : *Sans se débattre, il reprend son chapeau, reçoit son épée, va trouver le chevalier de Griaspue, un spadassin, un BRETAILLER, le provoque et le tue.* (Alex. Dum.)

BRETAUDÉ, ÉE (bre-tô-dé) part. pass. du v. *Breter*. Tendu inégalement : *Draps BRETAUDÉS.* || Tendu très-croisé : *Cheveux BRETAUDÉS.*

— *Cheval bretaudé*, Cheval dont on a taillé, raccourci les oreilles.

BRETAUDER v. a. ou tr. (bre-tô-dé — rad. *bertaud*). Autrefois, Tondre irrégulièrement, couper les cheveux ou les poils d'inégale longueur : *Qui vous a BRETAUDÉ ainsi? Madame de Nevers vint chez madame Ventadour, coiffée à la faire rire; la Martin l'AVAIT BRETAUDÉE par plaisir comme un patron de mode, tous les cheveux coupés sur la tête et frisés par cent papillotes.* (Mme de Sév.)

— Par ext. Châtrer : *BRETAUDER un cheval.* || Mutiler en général, priver de quelque partie du corps, comme la queue, les oreilles, etc. : *BRETAUDER un chien.* || On dit également *BRETAUDER, BERTAUDER* et *BRETOUDER*.

— Manég. *Breter* ou *breter*, Lui tailler et raccourcir les oreilles : *Les maquignons BRETAUDENT quelquefois les chevaux qu'ils mettent en vente, pour masquer des défauts.*

BRETAU s. f. (bre-to). Pêch. Variété d'anguille que l'on pêche en assez grande quantité dans la rivière de l'Eure.

BRETÈCHE ou **BRETESCHE** s. f. (bre-tê-che — de l'anc. allem. *brett-tach*, composé de *brett*, ais, planche, madrier, et de *tach*, couverture, toiture, appentis. Ces racines, avec les mêmes significations, se trouvent aussi en tudesque, islandais, hollandais, danois, suédois et anglais). Anc. fortif. Sorte de fort en charpente que l'on élevait souvent, au moyen âge, pendant les sièges, en arrière de la brèche, pour permettre à la garnison de prolonger la défense. || Galerie en bois que l'on établissait, au xiv^e et au xiv^e siècle, au haut des tours et des courtines, pour permettre à l'assiégeant de battre le pied du rempart : dans ce cas, *bretèche* était synonyme de *mourd*.

— Archit. Espèce de balcon en bois que, pendant le xve siècle et plus tard, on plaçait sur la façade des hôtels de ville, et d'où les magistrats municipaux faisaient les publications officielles, ce qui s'appelait *bretéquer*.

— Blas. Se dit d'une rangée de crâneaux sur une fasce, une bande ou un pal, ou sur les côtés de l'écu. || On dit aussi *BRETASSE*, *BRETESSÉ* et *BRETEQUE*.

— Encycl. Nous avons dit qu'on appelait *bretèche*, au moyen âge, un fort en charpente

élevé en arrière de la brèche, afin de prolonger la défense, ou une galerie en bois établie par l'assiégeant pour battre le pied du rempart. Nous aurions peut-être mieux fait de dire que ce mot *bretèche* désignait tout ouvrage de fortification muni de crâneaux. Les écrivains militaires du temps passé ne donnent point la définition précise du mot, et le blason est peut-être le seul guide à suivre pour arriver à en connaître la vraie signification; or, en blason, toute pièce est dite *bretessée*, quand elle est munie de crâneaux, haut et bas alternativement. Les crâneaux étaient le signe héraldique d'une fortification quelconque; des crâneaux placés alternativement au-dessus et au-dessous indiquaient probablement que la pièce dont il s'agit avait plusieurs étages de galeries crénelées, qu'elle offrait les moyens de tirer sur l'ennemi à diverses hauteurs sans être atteint par ses projectiles, ou peut-être qu'elle était défendue dans toute son enceinte supérieure par des murs crénelés, et par des parties pleines alternativement. On ne peut ici que former des conjectures plus ou moins vraisemblables.

BRETÈCHE (LA GRANDE), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

BRETÈCHE (DE LA), officier français, mort à Madagascar en 1672. D'origine bretonne, il embrassa la carrière militaire; mais ayant été réformé, lorsqu'il n'était encore que lieutenant, il se rendit à Madagascar, épousa la fille de La Caze, major général de la colonie française, et lui succéda dans son commandement. Une révolte ayant éclaté parmi les indigènes, avec un caractère des plus menaçants pour les colons, de La Bretèche, chargé du commandement en chef, envoya sa famille au fort Dauphin, et resta seul avec quelques Français, espérant conjurer l'orage, grâce à l'alliance d'un des principaux chefs de l'île; mais, assailli subitement, il fut massacré avec une grande partie de ses compatriotes.

BRETÈCHE s. f. (bre-tê-che). — L'origine étymologique de ce mot est probablement germanique; il rappelle d'assez près le *brüttil* de l'ancien haut allemand, signifiant *bride*. Sorte de lanière plate et plus ou moins large, en cuir ou en étoffe, que l'on passe sur l'épaule, et qui sert à porter un sac, une hotte, un brancard, etc. : *LES BRETÈCHES d'un porteur d'eau. Arranger la BRETÈCHE de son fusil. Je n'avais point oublié mon sac, dont les BRETÈCHES me coupaient les épaules.* (Chateaub.)

— Particulièrement. Lanière qui, passant sur l'épaule, soutient le pantalon ou une autre pièce de vêtement : *Une paire de BRETÈCHES. Le premier soin des gendarmes est d'enlever les BRETÈCHES à ceux qu'ils arrêtent, afin de leur rendre la fuite plus difficile. Dans certaines contrées, les paysannes assujettissent leur jupon avec des BRETÈCHES.*

— Prov. Il en a jusqu'aux bretelles, pardessus les bretelles. Il est fort engagé dans de mauvaises affaires. || Se dit aussi d'un homme complètement ivre.

— Art milit. Les *bretelles*, Châtiment que l'on infligeait autrefois aux soldats, et qui consistait à les faire passer entre deux haies de camarades, qui les frappaient à coups de bretelles de fusil. Châtiment qui était analogue à celui de la bouline chez les marins.

— Techn. Bout de sangle qui s'attache d'une part à la poitrinière, de l'autre au haut du châssis du métier, et sur lequel l'ouvrier passementier s'appuie par l'extrémité des épaules.

— Pêch. Filet pour prendre les chiens de mer.

— Encycl. L'introduction des *bretelles* parmi les accessoires de la toilette des hommes ne date que du jour où les pantalons devinrent à la mode; les hauts-de-chausses et les culottes, dont le règne a duré pendant une longue suite de siècles, s'attachaient par le haut au moyen d'une ceinture plus ou moins serrée autour du corps, et par le bas au moyen de rubans qui se nouaient au-dessous du genou. Passant sur chaque épaule, et rattachées au pantalon par des boutons, les *bretelles* maintiennent à la hauteur convenable ce vêtement, que la pruderie anglaise appelle *inexpressible*, et qui, sans un tel soutien, risquerait de laisser traîner ses jambes sur nos chaussures. Néanmoins, les gens qui aiment à être à l'aise : les artistes, les étudiants et les jeunes gens, en général, professent aujourd'hui une grande répugnance pour les *bretelles*, qui n'ont, en effet, rien de gracieux. Mais où les *bretelles* jouent encore un grand rôle, c'est dans les circonstances où une jeune fille, une femme nouvellement mariée, sont dans la coutume de faire un cadeau à un père, à un mari, à un oncle, à un protecteur. Le premier jour de l'an, le jour de la fête, voient surgir d'élégantes *bretelles* brodées en secret par une main chérie. Les *bretelles* partagent avec les pantoufles le privilège de constituer le fond principal de ces surprises filiales ou conjugales. Quelquefois, il faut bien l'avouer, la fameuse paire de *bretelles* qu'on croit brodée dans le silence des nuits a été tout simplement achetée chez le marchand de nouveautés du coin, à beaux deniers comptants; mais cette petite supercherie n'ôte rien au plaisir de celle qui les donne et de celui qui les reçoit.

Autrefois, les *bretelles* étaient toutes intérieurement garnies d'élastiques en fil de laitton; mais, depuis l'invention du caoutchouc,

ce dernier produit a remplacé le ressort à boudin. La mode a tout aussi bien soumis les *bretelles* à son empire que les autres parties de l'habillement; on les vit tour à tour en lisères (ce fut la première forme), puis en étoffe, en peau, et de nombreux perfectionnements n'ont cessé d'y être apportés, en attendant qu'une innovation, que beaucoup de gens regarderaient comme un progrès, les supprime tout à fait.

Mais les *bretelles* ne servent pas seulement à soutenir le pantalon; elles sont et resteront toujours utiles à une foule d'artisans pour aider à porter des civières, des hottes, des sacs, etc. Elles ont aussi leur utilité manifeste dans diverses parties de l'équipement militaire; les fusils et les mousquetons ont des *bretelles*; c'est au moyen de *bretelles* que nos soldats portent le havre-sac où ils mettent leurs effets quand ils sont en marche, et nos tambours ont ce qu'on appelle des *bretelles* porte-caisse, qui leur servent à porter leur caisse sur le dos dans certaines circonstances. Les *bretelles* de fusil sont composées d'une courroie ou bande, d'une lanière et d'une boucle ou demi-boucle; elles permettent au soldat de porter l'arme à la grenadière, c'est-à-dire en bandoulière, quand les circonstances l'exigent; elles sont habituellement tendues et serrées contre le fusil, la demi-boucle à la hauteur de la capucine. — Les *bretelles* furent un instrument de correction en usage dans l'armée française jusqu'à la Révolution de 1789; les soldats qui se rendaient coupables de certains délits étaient condamnés aux *bretelles*, et par suite à l'expulsion du régiment avec cartouche jaune. Ce châtiment était infligé par les grenadiers, qui avaient seuls la prérogative de l'appliquer. Le patient était placé au milieu d'une double haie d'exécuteurs, qui faisaient pleuvoir sur ses épaules et ses reins des coups de *bretelles*. Cette exécution était considérée comme infamante. Elle fut abolie en 1789 dans l'armée française; mais les corps suisses n'étant pas soumis à la législation française, on vit encore, en 1790, deux soldats du régiment de Châteauneuf passés par les *bretelles* à Nancy; ce fut la dernière exécution de ce genre.

BRETELLÉE s. f. (bre-tè-llé — rad. *bretelle*). Nom donné, dans les chantiers de construction, à l'ensemble ou équipe des hommes chargés du transport des matériaux, parce qu'ils se servent de courroies appelées *bretelles*, pour manœuvrer le bard à bras ou le bard à roues.

BRETELLERIE s. f. (bre-tè-le-ri — rad. *bretelle*). Fabrique et commerce de bretelles, jarretières, ceintures et autres ouvrages analogues.

BRETELLIÈRE s. f. (bre-tè-liè-re). Pêch. Filet légèrement lesté et flotté, dont les mailles sont moins larges que celles du filet appelé *folle*, et que l'on tend de façon à ce qu'il fasse des plis, tant dans le sens vertical que dans le sens horizontal.

BRETENOUX, bourg de France (Lot), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. N.-O. de Figeac, sur la Cère; pop. aggl. 902 hab. — pop. tot. 1,101 hab. Ce bourg, situé à l'entrée d'une riche plaine arrosée par la Dordogne, conserve encore une partie des murs qui l'enfermaient autrefois; l'enceinte, à peu près carrée, était percée de quatre parties qui n'ont pas trop souffert des injures du temps.

BRETEQUE s. f. (bre-tê-ke). A. signifié Halle, place publique, marché.

— Fortif. Syn. de *BRETÈCHE*.

— Anc. légis. Se disait, dans le nord de la France, du lieu où l'on affichait les actes de l'autorité publique.

BRETESSE s. f. (bre-tê-se). Syn. de *BRETÈCHE*.

BRETESSÉ ÉE (bre-tê-sé) part. pass. du v. *Breter*. Blas. Se dit du pal, de la fasce, de la bande et des autres pièces honorables, le chef excepté, qui sont crénelées des deux côtés : *D'Aur; D'azur, à une bande cousue de gueules BRETESSÉE.* || On a dit plus anciennement *BRETESCHE*.

— Encycl. Les pièces *bretessées* sont l'écu, les pièces honorables et les diverses pièces héraldiques qui entrent dans la composition des armoiries. Elles tirent leur nom des *bretesses* ou *breteschies*, sortes de châteaux de bois roulants, dont on se servait pour donner l'assaut aux places fortes et y jeter des troupes au moyen de ponts volants. Ces châteaux étaient crénelés, et ce sont ces crénelures qui bretessent les pièces. Un pal, une croix, une bande, une barre, une fasce, un sautoir, peuvent être *bretessés*, c'est-à-dire crénelés des deux côtés. *Famille d'Aur; D'azur, à une bande cousue de gueules BRETESSÉE.* Seul parmi les pièces honorables, et en raison de sa forme particulière, le chef ne peut être *bretessé* que dans sa partie inférieure; aussi le désigne-t-on de préférence, quand il est pourvu de créneaux, sous le nom de *bastille*. Le *bretessé* à la saillie opposée à la saillie, et l'échancrure à l'échancrure. Lorsque, contrairement à cette règle, la saillie d'un côté se trouve opposée à l'échancrure de l'autre et réciproquement, la pièce devient *bretessée contre-bretessée*. On appelle le *bretessé* d'un seul côté, celui du chef, *bretessé à simple*.

BRETESSER v. a. ou tr. (bre-tê-sé — rad.

bretesse). Fortifier, défendre, protéger. || Vieux mot. On disait aussi *BRETESCHER*.

— Blas. Créneler sur les bords : *BRETESSER un écu, une pièce de l'écu.*

BRETEUIL (Bretolium), ville de France (Eure), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kil. S.-O. d'Evreux, sur l'Iton, près de la forêt de son nom; pop. aggl. 1,556 hab. — pop. tot. 2,162 hab. Hauts fourneaux, moulins à blé, fabriques d'épingles, clouterie, tuilerie. On y voit une église du xiv^e siècle et les ruines d'un château fort bâti par Guillaume le Conquérant. Cette ville, jadis fortifiée, doit son origine à son ancien château fort; elle résista victorieusement aux armes de Louis le Gros et d'Amaury de Montfort; en 1137, elle fut assiégée, prise et brûlée par Eustache, fils du roi d'Angleterre Etienne; le capital de Buch l'occupa en 1372, et Duguesclin s'en rendit maître en 1378, et fit démanteler sa forteresse.

Breteuil (MÉMOIRES DU BARON DE), introducteur des ambassadeurs à la cour de Louis XIV, de 1699 à 1715. On connaît deux manuscrits de cet ouvrage, mais l'original paraît perdu. Le manuscrit appartenant à la bibliothèque de l'Arsenal forme sept volumes in-folio, et c'est celui qui a servi à la publication partielle de ces mémoires, en 1858. L'autre copie, conservée par la bibliothèque de Rouen, présente plus de garanties que la précédente, le baron de Breteuil ayant fait de sa main des corrections sur ce manuscrit, et mis son visa avec signature. Ce manuscrit se compose aussi de sept volumes in-folio; il s'étend de 1695 à 1715.

Les *Mémoires de Breteuil* ne sont pas un recueil d'anecdotes; le narrateur a voulu préciser d'une manière officielle tout ce qui se rapporte à la fonction d'introducteur des ambassadeurs, pour l'instruction de ses successeurs dans cette charge, et afin de leur épargner les incertitudes, les difficultés que lui-même avait rencontrées, faute de renseignements certains. Il répète souvent : « Je ne fais qu'un livre de cérémonie. » Ses *Mémoires* ne sont donc, à vrai dire, que des procès-verbaux, des protocoles de cérémonies rédigés avec toute la ponctualité, toute la rigueur d'étiquette que Louis XIV faisait régner à sa cour. On n'y trouve rien qui rappelle les grands et terribles événements de la guerre de Succession. Si parfois Breteuil mêle au cérémonial quelque chose de la vie extérieure, c'est qu'il y est amené par une circonstance relative à ses fonctions. Comme il y avait deux introducteurs, exerçant par semestre, Breteuil, qui exerçait pendant le premier semestre de 1715, termina ses *Mémoires* proprement dits à la fin de juin; mais, ayant été appelé à suppléer son collègue, il est amené à parler de la mort de Louis XIV et du lit de justice de Louis XV. On se tromperait en supposant que cette relation est d'une lecture sèche et aride. Sans prétendre à la gloire d'historiographe, Breteuil a su écrire de manière à intéresser. Ses *Mémoires* sont fort précieux comme sources historiques.

BRETEUIL (Julienne, fille naturelle de Henri 1^{er}, roi d'Angleterre, femme de Eustache DE). Assiégée dans le château de son mari par une forte armée, que commandait son père en personne, la dame de Breteuil, après avoir lutté longtemps et avec courage, après avoir vu ses soldats tomber un à un, sentant que la défense était devenue impossible et qu'elle serait obligée de se rendre, songea à la façon dont Henri 1^{er} lui-même en avait agi avec son frère Robert, encore prisonnier au château de Cardiff, et eut recours à la trahison. Sous apparence d'accommodement, elle fit demander une entrevue à Henri 1^{er}.

« Le roy, rapporte l'historien Orderic Vital, qui ne se doutait pas de tant de fourberie dans une femme, se rendit à l'entrevue où sa malheureuse fille voulait le faire périr. Elle tendit une baliste et lança un trait vers son père, qui, par la protection de Dieu, ne fust point atteint. Alors Henry fit à l'instant même détruire le pont du château, afin d'intercepter toute communication. Julienne se voyant entourée de toutes parts et sans espoir d'être secourue, rendit le château à Henry; mais elle ne put obtenir de lui de sortir en liberté. D'après son ordre, elle fut forcée de se laisser glisser du haut des murs sans pont ni sans soutien, et descendit ainsi honteusement jusqu'au fond du fossé, en montrant son corps nu à toute l'armée. Cet événement arriva au commencement du carême, dans la troisième semaine de février; de telle sorte que l'eau du fossé glaça la chair délicate de la princesse, qui s'y plongea dans sa chute. Cette malheureuse se retira de là honteusement et comme elle put, puis alla en toute hâte rejoindre son mari à Paci-sur-Eure. »

BRETEUIL (Louis-Auguste LE TONNELIER, baron DE), diplomate, né à Preuilly (Touaine) en 1733, mort à Paris en 1807. Depuis 1758, il remplit de grandes ambassades à Cologne et auprès des cours de Russie, de Suède, de Vienne, etc. En 1783, Louis XVI le nomma ministre de sa maison et le chargea du département de Paris. Son administration fut signalée par l'amélioration du régime des prisons, par la conservation des bas-reliefs de Jean Goujon, qui ornent la fontaine des Innocents, et par divers travaux d'utilité publique. Cependant, sa hauteur, ses tendances à l'arbitraire, son dévouement à la politique